



Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Convention 2011-2012 relative à la mise en œuvre du programme d'éducation à la santé "Comportements alimentaires des adolescents : le pari de la santé" dans le cadre de la lutte contre les maladies cardio-vasculaires et les cancers en Alsace-Moselle

Rapport n° CP/2011/689

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le rapport ci-joint présente le projet de convention en le Conseil Général du Bas-Rhin, le Rectorat et le GIP-FCIP Alsace, concernant la participation aux frais engagés, dans les collèges, pour la mise en œuvre du programme « Comportements Alimentaires des Adolescents : le Pari de la Santé », d'un montant de 15 000€.

Le projet CAAPS « comportements alimentaires des adolescents : le pari de la santé » s'inscrit dans le Plan national Nutrition Santé (PNNS) mis en place en 2001 par le ministère de la santé.

Ce projet vise à améliorer la composition des repas servis en restauration scolaire (augmentation des fruits et légumes et des produits laitiers...) et plus généralement à sensibiliser par des actions de formation, l'ensemble des acteurs de la vie scolaire de l'académie de Strasbourg (personnels enseignants et non enseignants, élèves, parents, agents en charge de la préparation des repas...) aux objectifs du Plan National Nutrition Santé et à la prévention des maladies cardio-vasculaires.

Cette convention 2011-2012 va contribuer à améliorer les comportements des adolescents en matière d'alimentation et d'activité physique, en poursuivant l'accompagnement du plus grand nombre d'acteurs de terrain ayant participé au projet CAAPS 2005/2011 de manière à les conduire à l'autonomie et pérenniser les actions de prévention au sein des établissements scolaires du second degré.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28976	65-65731-221	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

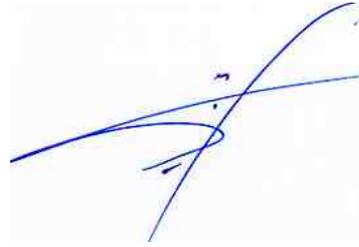
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *Donne son accord au projet de convention tripartite, à passer entre le Rectorat, le Groupement d'Intérêt Public GIP-FCIP et le Conseil général du Bas-Rhin.*
- *Autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL